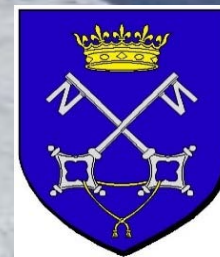


# Site Natura 2000 « CLAREE » FR9301499

## Groupes de travail pour la rédaction du Tome 2 du Document d'Objectifs

Névache  
Salle polyvalente  
4 et 5 février 2015





**Le réseau Natura 2000**

NATURA 2000

# Les fondements de NATURA 2000

## 2 Directives Européennes

Directive  
« Oiseaux »  
(1979)

Liste d'espèces  
d'oiseaux  
« d'intérêt  
communautaire »



Zones de  
Protection  
Spéciale



Directive  
« Habitats naturels,  
Faune et Flore »  
(1992)

Liste de milieux naturels  
et d'espèces « d'intérêt  
communautaire »



Zones  
Spéciales de  
Conservation



Le réseau des sites Natura  
2000

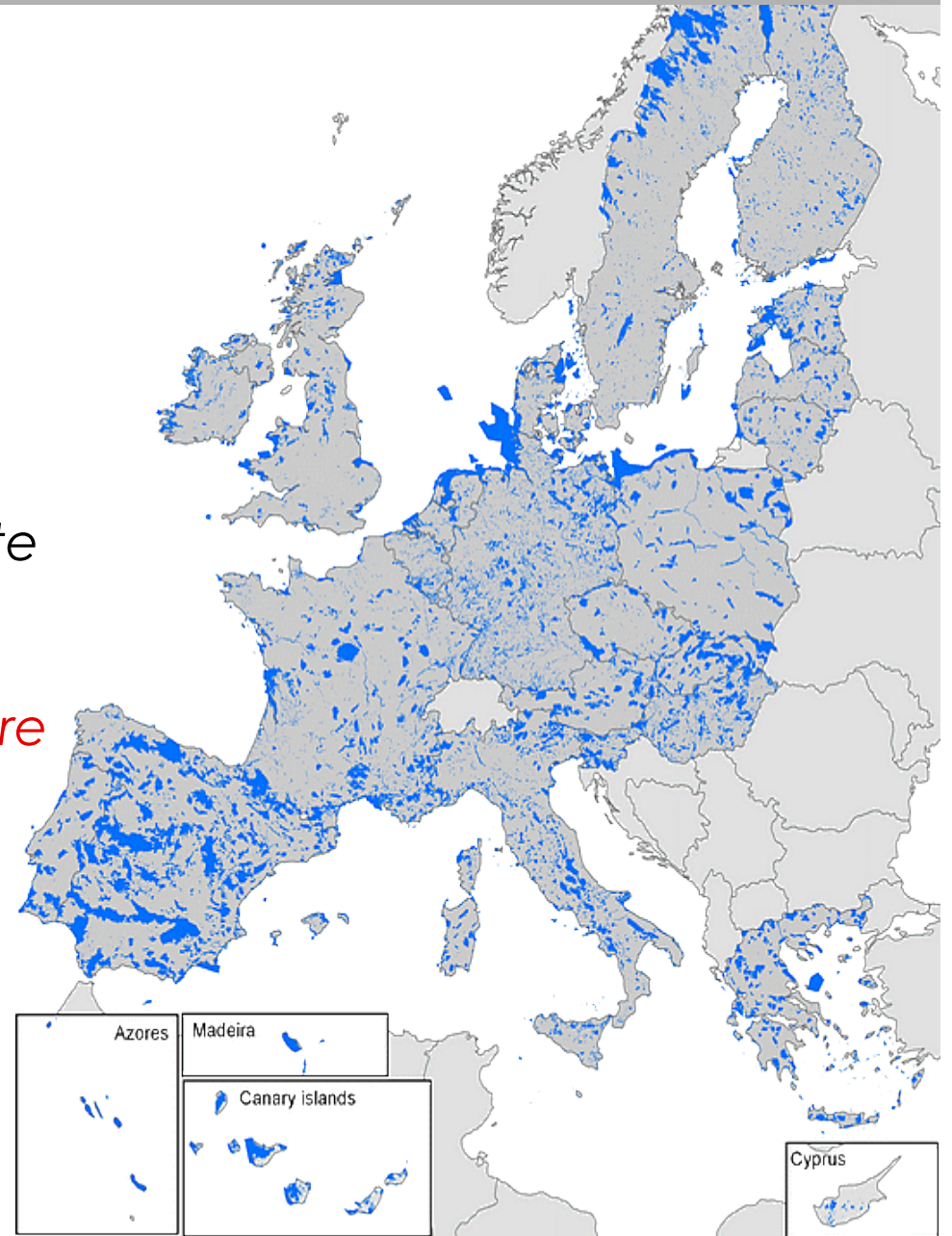
# Le réseau NATURA 2000 en Europe

Près de **20 %** du territoire terrestre de l'Europe et 100 000 km<sup>2</sup> de ses mers

- ▶ Près de 5 000 ZPS
- ▶ Près de 21 000 ZSC

« **NATURA 2000** est l'arme la plus puissante dont dispose l'Europe pour lutter contre l'appauvrissement de la biodiversité.  
*La préservation de la biodiversité est notre assurance vie pour demain* ».

Stavros Dimas, Commissaire européen chargé de l'environnement

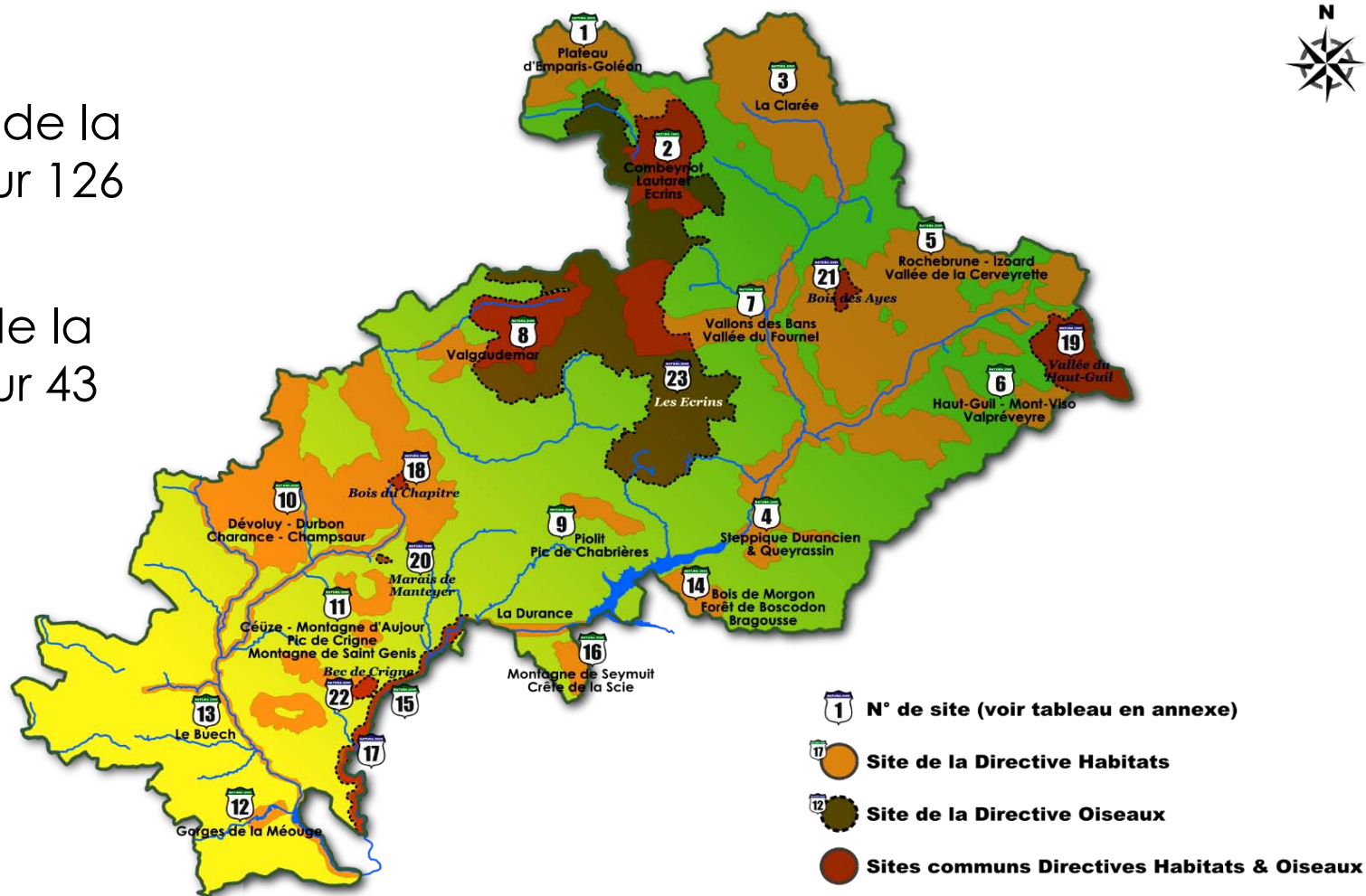


# Le réseau NATURA 2000 dans les Hautes-Alpes

**38,2 %** pour les Hautes-Alpes et **23 sites** :

- **16 sites** au titre de la directive **Habitats** sur 126 communes

- **7 sites** au titre de la directive **Oiseaux** sur 43 communes



# Les objectifs de Natura 2000

Trouver un équilibre entre :

La préservation  
des milieux  
naturels et des  
espèces d'intérêt  
communautaire

et

Les activités  
humaines,  
exigences  
économiques,  
sociales,  
culturelles,...

**Préserver la biodiversité** par la **conservation** des habitats naturels et des espèces de la faune et de la flore d'intérêt communautaire **en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles locales.**

# L'élaboration d'un document de référence

## ▶ le **DOC**ument d'**OB**jectifs (**DOC**OB)

Elaboré par un **opérateur** avec la participation du **Comité de Pilotage (COPIL)**, en **concertation** avec les **acteurs locaux** réunis dans des **groupes de travail** :

- le diagnostic du territoire
- les enjeux et les objectifs du site
- les actions à réaliser

# Une gestion contractuelle des sites

Une fois le DOCOB élaboré, c'est aux acteurs locaux de jouer :

- ▶ des actions et des outils

Concrétisation des objectifs du DOCOB par l'adhésion volontaire à des actions de conservation de la biodiversité et de valorisation des espaces :

- ▶ **Contrats Natura 2000 (engagements de gestion)**

- ▶ **MAEC : Mesures Agro-Environnementales et Climatiques**

- **Financements nationaux (MAP, MEEDDAT, ...)**

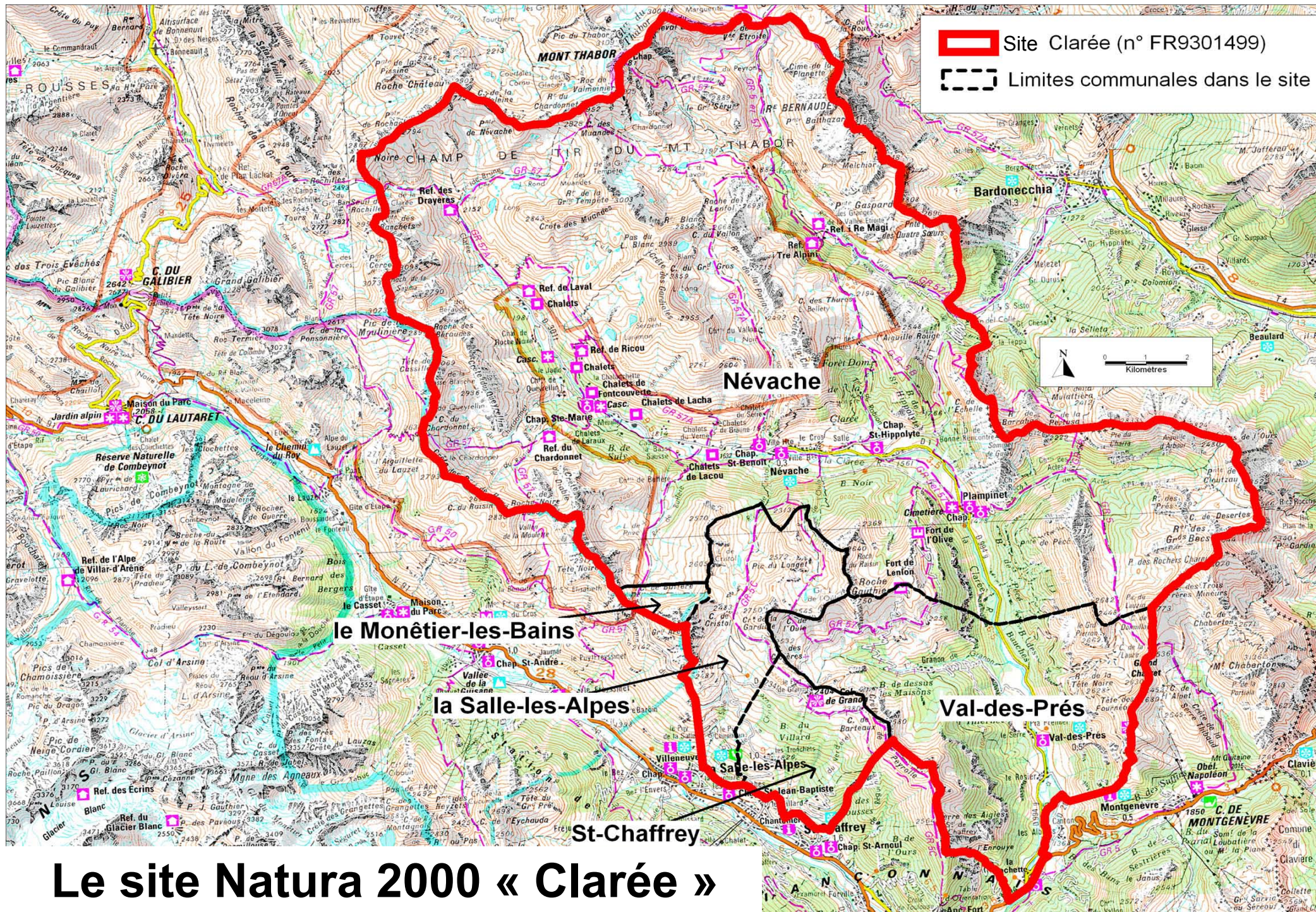
- **Financements européens (FEADER, FEDER, FEP)**





**Le site Natura 2000 « Clarée »**

**NATURA 2000**



**Le site Natura 2000 « Clarée »**

# Contenu du tome 1 du Document d'Objectifs

Site Natura 2000  
**FR9301499 « Clarée »**

**DOCUMENT D'OBJECTIFS**



**TOME 1**

**« DIAGNOSTIC — ENJEUX — OBJECTIFS DE  
CONSERVATION »**

**STRUCTURE OPÉRATRICE : COMMUNE DE NÉVACHE**



**VERSION DU 07/10/2014, VALIDÉE PAR LE CSRPN**

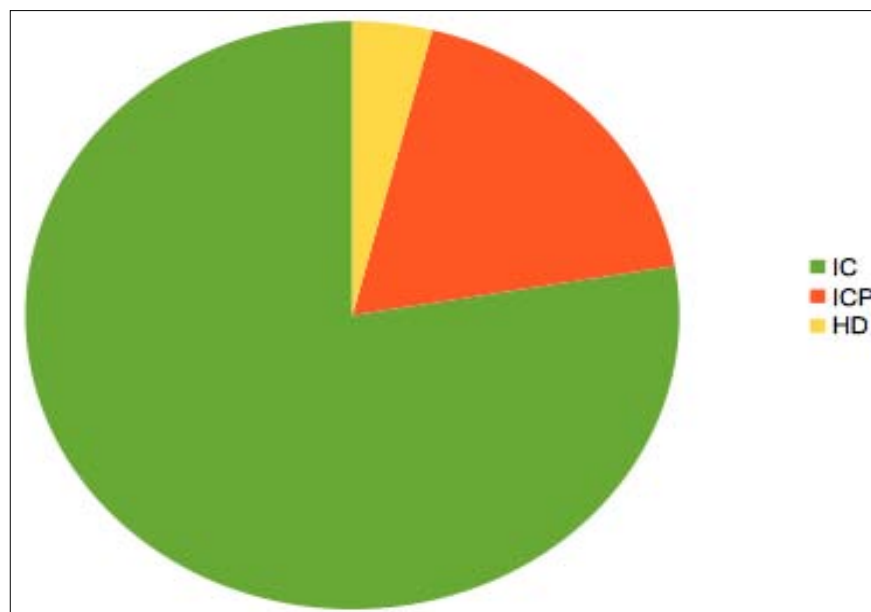
- Présentation de Natura 2000
- Présentation générale du site
- Le patrimoine naturel d'intérêt communautaire
- Les activités humaines
- Analyse écologique et fonctionnelle
- Enjeux et objectifs



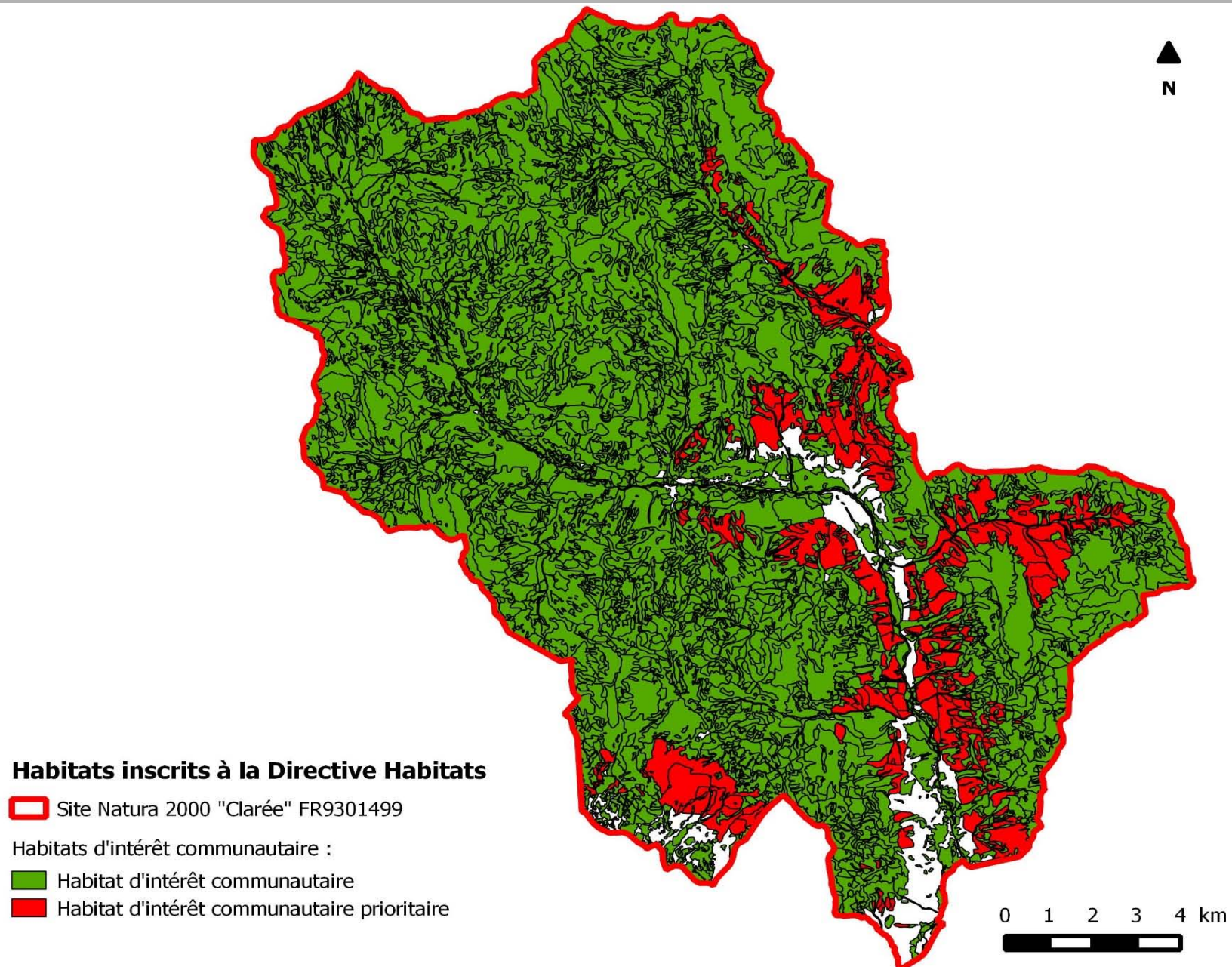
# Les habitats d'intérêt communautaire (annexe 1 de la Directive Habitats)

**35 habitats naturels d'intérêt communautaire, dont 7 habitats d'intérêt communautaire prioritaire.**

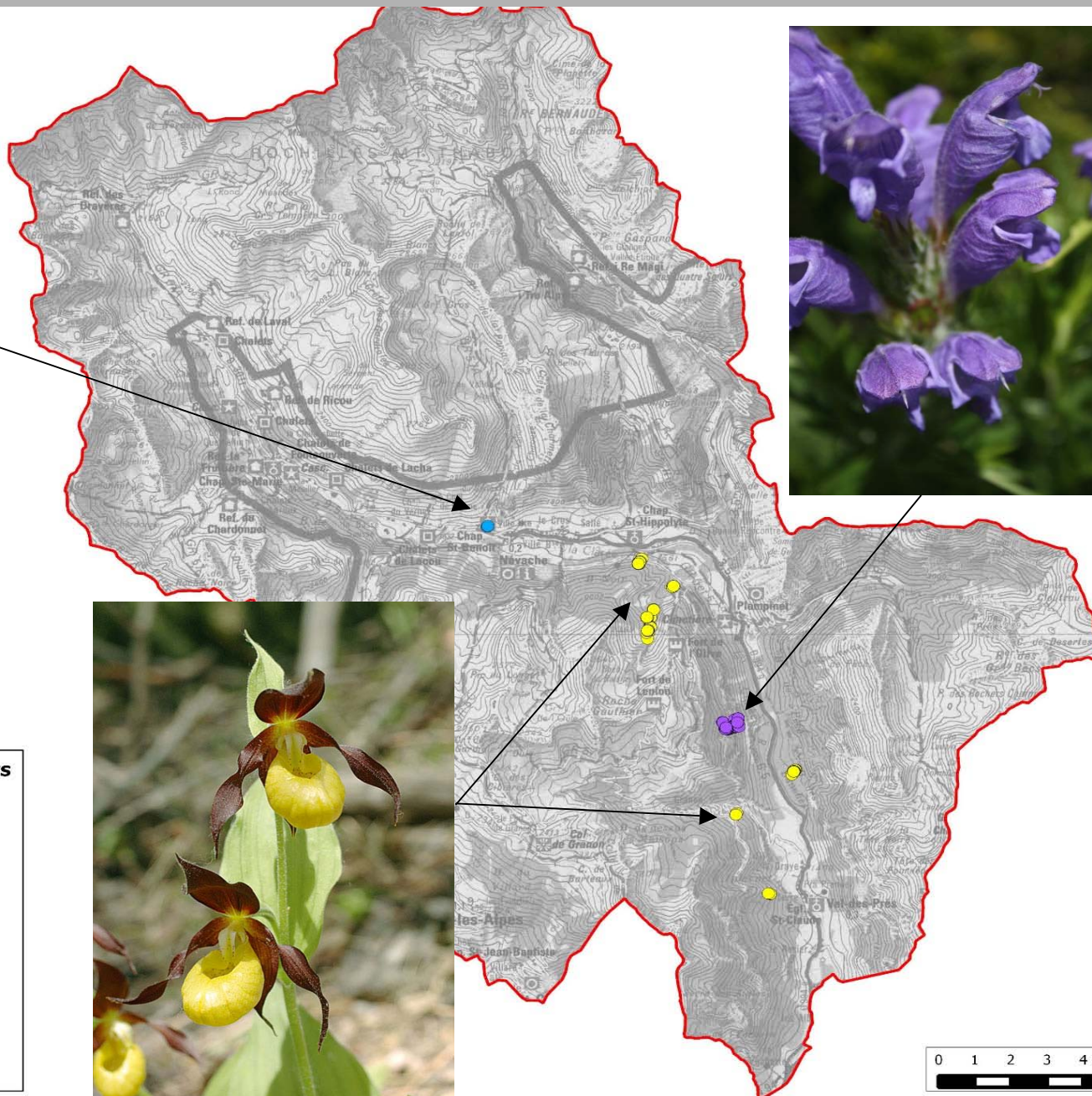
- ✓ **Habitats d'intérêt communautaire** : 24 595 ha
  - **Dont habitats d'intérêt communautaire prioritaires** : 4 707 ha
- ✓ **Autres habitats** (hors directive) : 1 007 ha
- ✓ **Total** : 25 602 ha



# Les habitats d'intérêt communautaire



# Inventaire de la flore : 3 espèces annexe 2



## Espèces inscrites à l'annexe 2 de la Directive Habitats

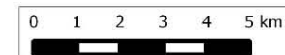
Site Natura 2000 "Clarée" (FR9301499)

### Flore

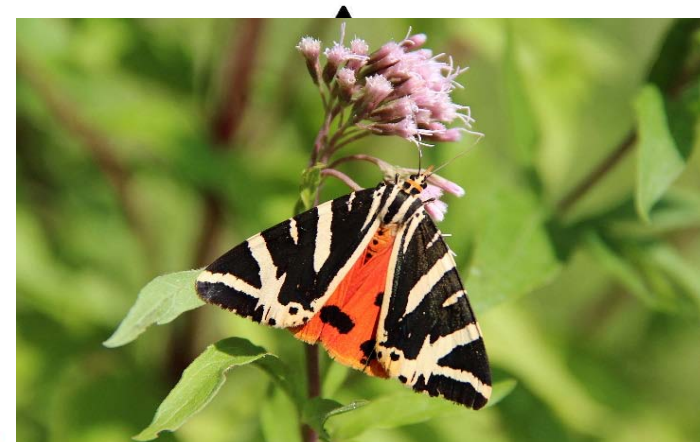
- Dracocéphale d'Autriche
- Panicaut des Alpes
- Sabot de Vénus

Echelle : 1:115 000

Sources :  
Données ECODIR modifiées et complétées avec les données CBNA.  
Fond cartographique : SCAN100®-©IGN2001.  
Réalisation : A. Vivat - Mairie de Chorges - 2014.



# Inventaire de la faune : 2 insectes annexe 2



## Espèces inscrites à l'annexe 2 de la Directive Habitats

Site Natura 2000 "Clarée"

Insectes

- Damier de la Succise
- Écaille chinée

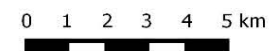
Echelle : 1:120 000

Sources :

Données CRAVE/ECODIR modifiées et complétées.

Fond cartographique : SCAN100®-©IGN2001.

Réalisation : A. Vivat - Mairie de Chorges - 2014.



# Inventaire de la faune : 3 chauves-souris annexe 2



## Espèces inscrites à l'annexe 2 de la Directive Habitats

- Site Natura 2000 "Clarée"
- Chauves-souris
  - Barbastelle d'Europe
  - Grand Murin ou Petit Murin
  - Petit Murin
  - Murin à oreilles échançrées

Echelle : 1:120 000

Sources :  
Données CRAVE/ECODIR modifiées et complétées.  
Fond cartographique : SCAN100®-©IGN2001.  
Réalisation : A. Vivat - Mairie de Chorges - 2014.







## Les enjeux et objectifs

NATURA 2000

# Définition des enjeux et objectifs

-> Identification des **habitats et espèces pour lesquels les efforts de conservation doivent être mobilisés en priorité** (actions de gestion ou vigilance). Ils sont donc définis sur des **critères écologiques**.

Très fort	Fort	Moyen	Faible
-----------	------	-------	--------

-> Les **objectifs de conservation découlent des enjeux de conservation** → conservation d'habitats et d'espèces, conservation du site.

-> Les objectifs ont été fixés de façon à **prendre en compte la totalité des habitats et espèces d'intérêt communautaire présents sur le site**. Les objectifs de conservation sont des **objectifs généraux et fédérateurs**.

-> **3 niveaux de priorité :**

Priorité :	Forte	Moyenne	faible
------------	-------	---------	--------

# Objectifs de conservation

OC1	Préserver les milieux humides et aquatiques et leur diversité biologique : eaux stagnantes
OC2	Préserver les milieux humides et aquatiques et leur diversité biologique : eaux courantes
OC3	Conserver les milieux ouverts et favoriser leur diversité biologique
OC4	Conserver les landes et mégaphorbiaies et favoriser leur diversité biologique
OC5	Conserver les habitats forestiers et leur diversité biologique
OC6	Préserver les écosystèmes rocheux et souterrains et leur diversité biologique
OC7	Conserver les populations de plantes d'intérêt communautaire
OC8	Conserver les populations de chiroptères
OC9	Conserver les autres espèces remarquables

# Elaboration du tome 2 du Docob

Le Tome 2 du Document d'Objectifs est la partie opérationnelle de ce plan de gestion. Il comprend :

- Les objectifs de gestion,
- La stratégie de gestion (= hiérarchisation des objectifs de gestion),
- Les préconisations de gestion (= mesures/actions),
- Les cahiers des charges de chacune de ces mesures,
- Le budget indicatif pour chaque action,
- Le registre des actions de concertation et de communication.

Les objectifs de conservation précédemment définis dans le Tome 1 sont déclinés en objectifs de gestion dans le Tome 2. Ils traduisent le « moyen » d'atteindre les objectifs de conservation, par des choix de gestion définis collégialement (ce qu'il faudrait faire ou ne pas faire).

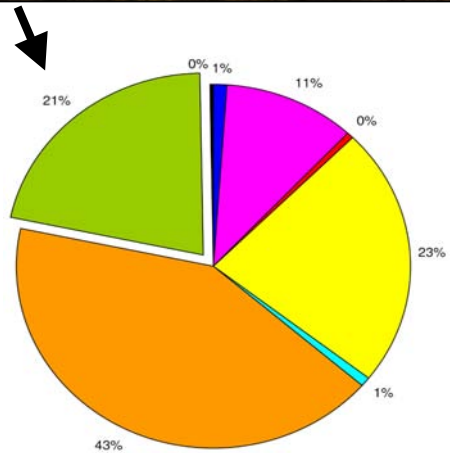
Ces objectifs de gestion seront ensuite déclinés en mesures concrètes : les mesures de gestion, auxquelles seront associés des budget indicatifs.



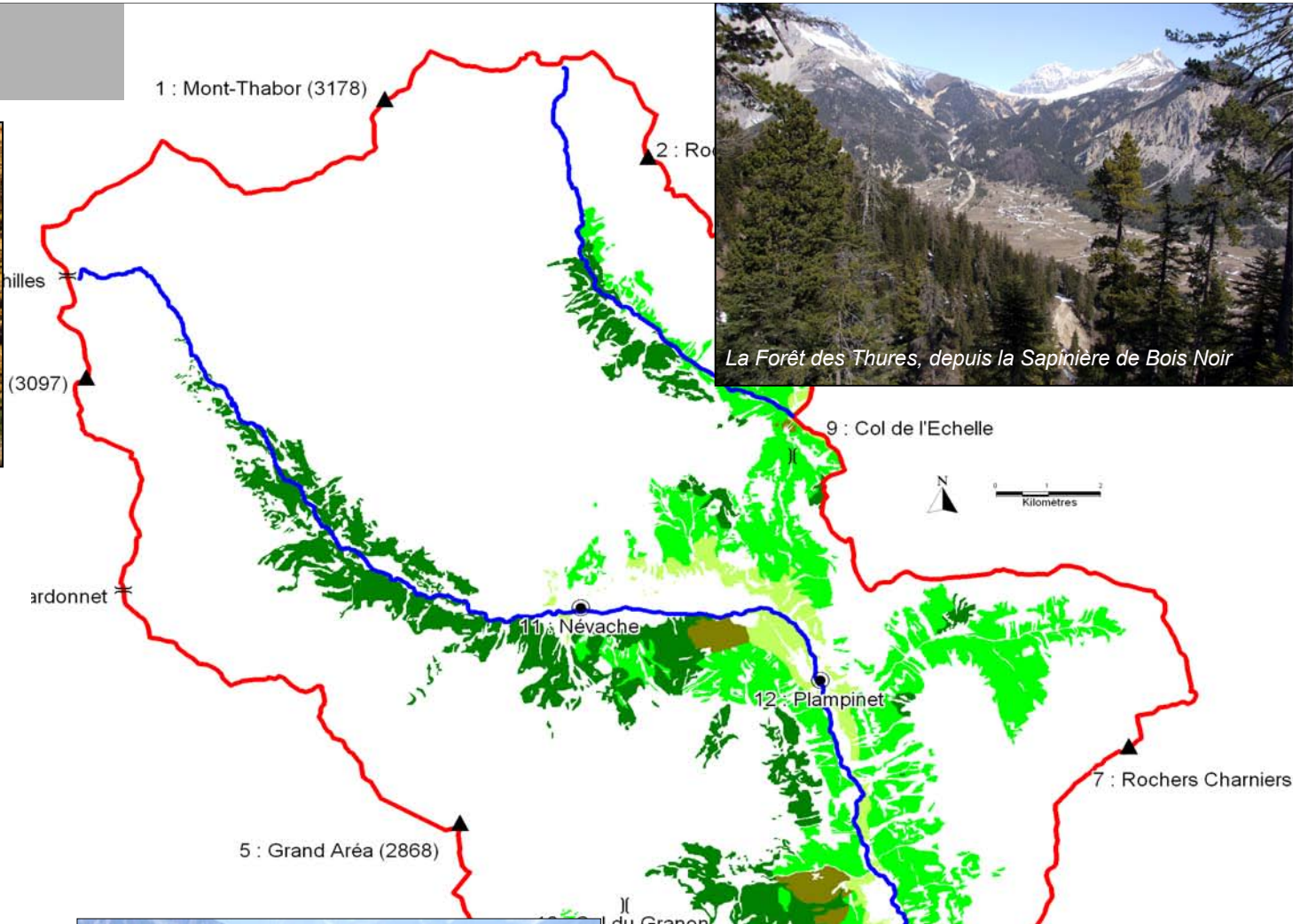
**Forêt et sylviculture dans le  
site Natura 2000 « Clarée »**

NATURA 2000

# Les forêts



- Pinèdes de Pin à crochets
- Mélézins et Cembraies-Mélézins
- Pinèdes de Pin sylvestre
- Sapinières



# Sylviculture

Au sens de l'Inventaire Forestier National (IFN), la superficie boisée s'établit à 7 584 ha soit 29,6 % de la superficie totale du site.

	Forêts communales relevant du régime forestier (%)	Forêts domaniales (%)	Forêts privées (%)	Total en ha
Névache	61,9	5,3	32,8	4613
La Salle les Alpes	79	5,9	15	327
Saint Chaffrey	72,5	5,4	22,1	539
Val des Prés	78,4	16	5,6	2104
<b>TOTAL</b>	<b>68</b>	<b>8,3</b>	<b>23,7</b>	<b>7584</b>

Le site est concerné par :

**- 2 forêts domaniales :**

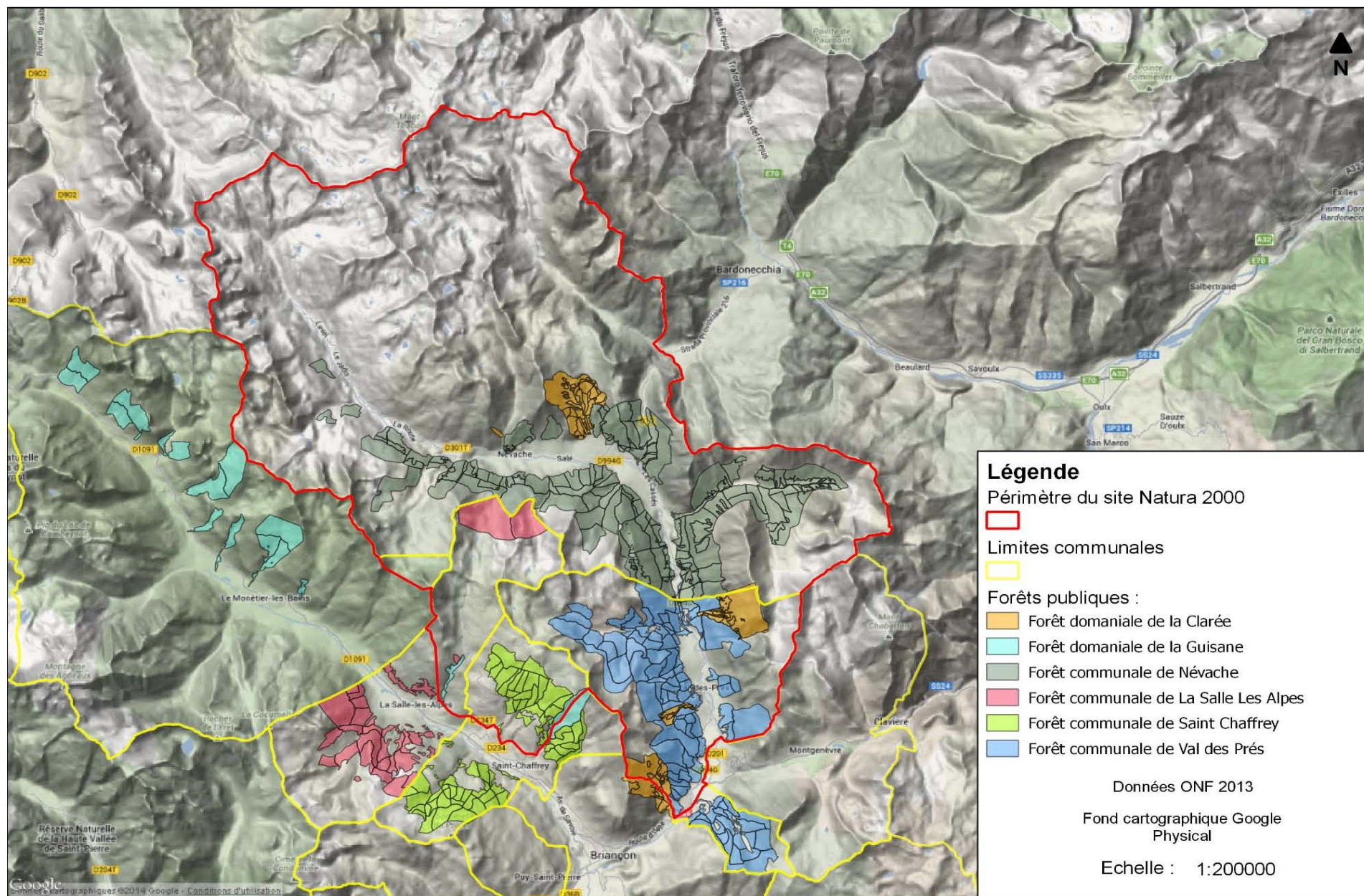
- Forêt domaniale de la Clarée ;
- Forêt domaniale de la Guisane ;

**- 4 forêts communales :**

- Forêt communale de Névache ;
- Forêt communale de Val des Prés ;
- Forêt communale de Saint Chaffrey ;
- Forêt communale de La Salle les Alpes.

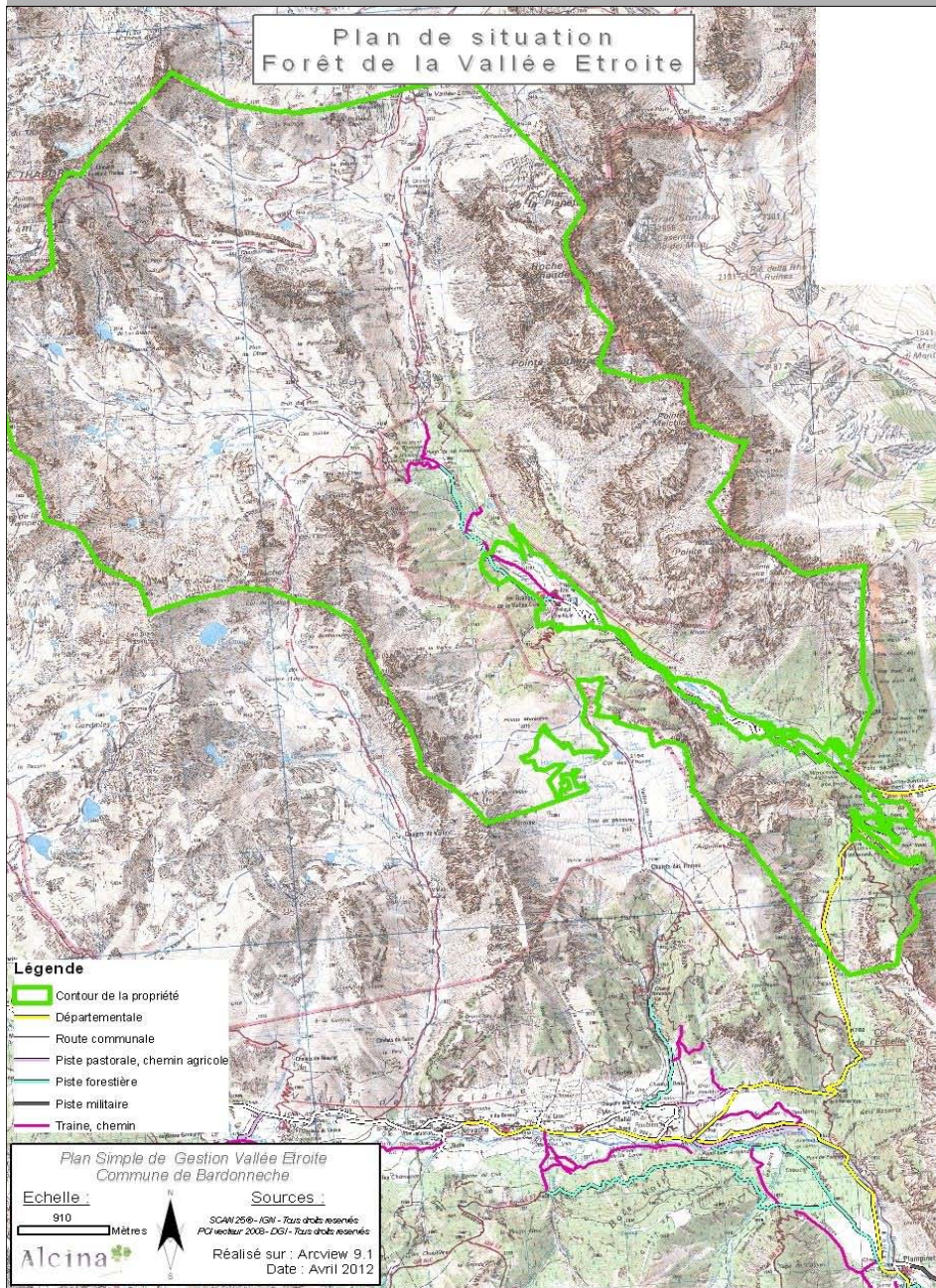
- La forêt de la Vallée Etroite a fait l'objet de la rédaction d'un Plan Simple de Gestion, en cours de finalisation.

# Forêts publiques gérées par l'ONF





# Forêt de la Vallée Étroite



Forêt de la Vallée Étroite : propriété de la commune de **Bardonnecchia** en intégralité sur la commune de **Névache**.

Gestion assurée par le **Consorzio Forestale** qui gère les forêts publiques des communes de la Comunità Montana Val de Suse.

**Importante surface de milieux montagnards et pastoraux (alpages) non boisés**, ainsi que de nombreuses parcelles cadastrales faiblement boisées :  
Propriété : 4 388 ha  
Surface boisée IFN : 805 ha  
Surface boisée calculée : 577 ha

**Plan Simple de Gestion** en cours de finalisation (CCB - Alcina).



# **Problématiques et pistes d'actions**

NATURA 2000

# Problématiques liées aux activités sylvicoles

- Création et entretien des **routes et traînes** ;
- Exploitation de **secteurs à fort potentiel de biodiversité** (forêts « anciennes ») ;
- **Dates d'exploitation** par rapports à la présence **d'espèces sensibles** (Tétras-lyre,...) ;
- Question de l'exploitation de certains **secteurs et des méthodes employées** par rapports à la présence **d'espèces ou de milieux sensibles sensibles** (Sabot de vénus, zones humides, ruisseaux...) ;
- ...

# Propositions d'objectifs de gestion

- Privilégier les pratiques sylvicoles favorisant le bon état de conservation des habitats forestiers et permettant le développement de la biodiversité en forêt (oiseaux et chiroptères en particulier) :
  - Irrégularisation, mélanges d'essences,
  - Maintien de gros diamètres, de vieux arbres, d'arbres sénescents,
  - Favoriser le bois mort,
  - Mise en repos
  
- Promouvoir un aménagement durable de la forêt en privilégiant des modes de desserte alternatifs (voir faisabilité économique) et limitant l'extension du réseau de routes forestières
  
- Maintenir l'équilibre agro-sylvo-cynégétique des forêts du site avec les éleveurs et les chasseurs
  
- Prise en compte de la présence de milieux et espèces sensibles lors de l'exploitation (oiseaux et notamment Tétras-lyre, chiroptères, espèces végétales protégées,...)
  
- Suivre l'évolution des peuplements et des espèces forestiers



**Les contrats Natura 2000  
forestiers**

NATURA 2000

# Opérations éligibles en milieux forestiers

## Il s'agit d'opérations effectuées dans un but de protection des milieux naturels et sans enjeux de production, définies dans le DOCOB :

- Création ou entretien des clairières, des mares, des ripisylves (formations boisées présentes sur les rives d'un cours d'eau)
- Elimination d'espèces végétales indésirables
- Mise en défens (protection contre le piétinement et le pâturage) de milieux sensibles, réduction des impacts des dessertes en forêts
- Régénération naturelle ou gestion en mosaïque d'habitats d'intérêt communautaire
- Développement de bois sénescents
- Mise en défens, fermeture des accès
- Information des usagers de la forêt
- Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats.